



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE VENDREDI 17 AVRIL 2020

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville à huis clos, tel que permis par un arrêté ministériel publié le 16 mars 2020 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le vendredi 17 avril 2020 à 9h, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Chantale Boudrias (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Mario Arsenault (par vidéo conférence).

Est absent à cette séance, monsieur le conseiller David Lemelin.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Me Sophie Laflamme, greffière est présente.

Madame Nancy Trottier, directrice générale arrive, il est 9h24.

Avant l'étude du point suivant, monsieur le conseiller Mario Perron déclare qu'il n'a pas d'intérêt pécuniaire particulier dans la question qui sera prise en délibération. Par souci de transparence, il justifie la présente intervention. Il déclare qu'il est membre du Conseil d'administration de l'OBNL. En conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

157-04-20

RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME – PROGRAMME
D'ACCESSIBILITÉ AU LOGEMENT RIVE-SUD OUEST ET AIDE
FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance provenant d'un organisme dans le cadre de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*;

CONSIDÉRANT que l'organisme demandeur a pour mission d'offrir l'accès à des logements adaptés pour les personnes en situation de handicap;

CONSIDÉRANT le besoin de cet organisme et la volonté de la Ville de soutenir l'implication dans la communauté;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la qualité des services proposés;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville reconnaisse officiellement l'organisme « Programme d'accessibilité au logement Rive-Sud Ouest » à titre d'organisme affilié.

De verser une aide financière pour un montant maximum de 1 500 \$ à l'organisme.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-811.

Monsieur le conseiller Mario Perron s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette résolution.

158-04-20

TRAITEMENT DU SOLDE DE VACANCES 2019-2020

CONSIDÉRANT que la période de vacances s'étend du 1^{er} mai au 30 avril;

CONSIDÉRANT la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement;

CONSIDÉRANT que plusieurs employés ont dû annuler leurs vacances 2019-2020;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe, à autoriser le paiement du solde de vacances 2019-2020 des employés, ou à le reporter, au choix des employés

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leur question à l'adresse courriel greffe@st-constant.ca.

Aucune question n'a été reçue.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière